

DOSSIER N° 109

Un projet européen disputé

Les débats de politique européenne des syndicats depuis les années 70

Existiert nur auf Französisch.

Table des matières

Introduction	5
Le « New Deal » : concurrence et régulation sociale	5
La mécanique de la concurrence tourne	6
La crise efface les premières amorces d'une Europe sociale	6
Nouvelle poussée de l'eupéanisation de la politique	8
Refonder l'Europe	8
Refonder la CES	9
Les débats européens des syndicats suisses	10
Un engagement européen renforcé au lieu d'un repli national	11
Biographie	12

Le présent Dossier est la traduction d'une version légèrement abrégée d'une contribution publiée par la revue *Widerspruch* 65/2014 « Europa, EU, Schweiz – Krise und Perspektiven » (www.widerspruch.ch).

Der vorliegende übersetzte Beitrag von Andreas Rieger ist in leicht erweiterter deutscher Originalversion erschienen in Europa, EU, Schweiz – Krise und Perspektiven. Widerspruch 65/2014. Dieser Band des Widerspruchs kann bestellt werden bei www.widerspruch.ch.

Introduction

Le projet européen, qui a pris aujourd'hui les traits de l'Union européenne (UE) et de sa politique néolibérale d'austérité, a connu durant les dernières décennies différentes phases pendant lesquelles les syndicats ont joué des rôles différents. Les origines du projet remontent à la période qui suivit la Deuxième Guerre mondiale, lorsque, dans la plupart des pays, les syndicats jouèrent un rôle important dans le développement de sociétés démocratiques, pacifiques et socialement plus égalitaires. L'embryon de l'actuelle UE, la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) de 1951, était une initiative de politique industrielle de la France et de l'Allemagne, qui rencontra un accueil très favorable de la part des syndicats ; cela, pour des motifs de création d'emplois, mais aussi de politique de paix. La CECA, comme plus tard le Traité de Rome de 1957, instituait une approche coopérative ; la concurrence jouait surtout contre l'Est. L'objectif de l'harmonisation des standards vers le haut, comme celui de l'égalité de traitement des « travailleurs migrants » furent explicitement mentionnés (Dufresne/Pernod 2013, p. 4).

L'évolution postérieure de la Communauté économique européenne (CEE) dans les années 70 et 80 consacra la suppression générale des barrières économiques entre les États membres, l'aspect coopératif restant marqué au début. À partir des années 80, la stratégie s'orienta vers une « Europe de la concurrence » : le marché intérieur devait être libéré de tout obstacle qui gênait les flux de capitaux, de marchandises, de main-d'œuvre et de services. Cela se fit sans que des normes communes en matière d'impôts, de salaires, de prestations sociales, etc., soient définies entre les nations membres, dont le développement était très inégal. Il s'agissait par là de développer la concurrence entre les nations à l'intérieur de la CEE, afin de renforcer la compétitivité vis-à-vis des concurrents qu'étaient les États-Unis, le Japon et d'autres pays encore.

Le « New Deal » : concurrence et régulation sociale

Conjointement à ce modèle concurrentiel, le Fonds de cohésion européen devait stimuler les investissements dans les pays et les régions moins développés. On promit en outre aux syndicats de développer des normes minimales communes dans quelques domaines de la politique sociale et du travail, ainsi que l'institutionnalisation d'un partenariat social au niveau européen. On peut alors parler d'un « New Deal » (Kowalsky 2013, p. 621 sq.), initié à partir de 1986 par le président de la Commission de l'époque, Jacques Delors. Au Traité de Maastricht de 1992, qui consacra constitutionnellement l'Europe de la concurrence, fut adjoint un protocole social prévoyant la collaboration des syndicats et des organisations patronales à l'élaboration des réglementations européennes. Quelques normes minimales progressistes impératives sont issues de ce « dialogue social », comme le congé maternité (payé) et le congé parental (non payé) ou d'autres normes sur l'égalité des sexes. En même temps, sur les instances des syndicats, la Commission promulgua diverses directives sociales : sur la participation dans l'entreprise lors de licenciements collectifs et de restructurations, sur la sécurité et la santé au travail, sur les conseils d'entreprise européens, etc. La Confédération européenne des syndicats (CES) put promouvoir ces progrès, d'une part, en adressant des requêtes à Bruxelles et, de l'autre, en trouvant le soutien de quelques gouvernements sociaux-démocrates. Pendant un certain temps, cette mécanique permit de faire quelques pas en direction de l'« Europe sociale » à laquelle aspiraient les syndicats. Mais le Traité de Lisbonne, actuelle « Constitution » de l'UE, ne conçoit les droits sociaux que sous une forme spécifique stipulés dans une Charte des droits fondamentaux sous forme d'annexe. La hiérarchie entre libertés constitutionnelles du marché et droits sociaux n'y est pas explicitée.

La mécanique de la concurrence tourne

Alors que les syndicats européens continuaient de poursuivre l'objectif d'une « Europe sociale », la puissante machinerie de la concurrence s'imposait toujours plus dans la réalité. Elle enclencha une spirale infernale de sous-enchère. Des pays comme la Pologne, l'Irlande et d'autres sous-enchérent de fait en matière d'impôts, de salaires, de prestations sociales, mettant ainsi sous pression les autres pays, poussés à baisser leurs impôts et à réduire leurs prestations sociales à leur tour. Pas à pas, des freins à l'endettement renforcés (« Sixpack », Pacte de stabilité, etc.) firent que les pouvoirs publics disposaient de toujours moins de moyens pour maintenir les infrastructures, mener une politique industrielle ou procéder à d'autres investissements. Ce ne fut pas seulement le cas des du sud, mais aussi de l'Allemagne, où les infrastructures communales et régionales ont été considérablement négligées. Ces freins à l'endettement ont laissé les syndicats, démunis, sur le bord de la route car, comme le prévoient les manuels néolibéraux, ils sont entrés en vigueur automatiquement, sans négociations préalables. La CES perdit en même temps d'importants partenaires à cette époque (élections de 2012), des partenaires qui lui avaient permis d'avoir une certaine influence jusqu'alors. À l'image des gouvernements Blair (dès 1997) et Schröder (dès 1998), les gouvernements sociaux-démocrates devinrent de plus en plus une composante de l'« Europe de la concurrence » et soutinrent de moins en moins l'« Europe sociale ».

La mécanique de la concurrence s'est aussi approprié des secteurs où les syndicats se croyaient encore en sécurité : des patrons polonais et estoniens déposèrent plainte, jugeant qu'à cause des grèves et des conventions collectives de travail (CCT), ils ne jouissaient pas pleinement de la liberté du marché et de la libre prestation de services en Suède et en Allemagne. La Cour de justice de l'UE leur donna raison. Elle interpréta les bases juridiques existantes en donnant la primauté aux libertés du marché sur les droits sociaux. Ainsi, la mécanique de la concurrence entraîna désormais une harmonisation par le bas, alors que les premiers traités prévoyaient une harmonisation par le haut. (Dufresne/Pernod 2013, p. 4.)

À partir du milieu des années 2000, la CES s'opposera de plus en plus à cette politique (Dufresne/Pernod 2013, p. 15 sq.). En 2006, les syndicats, avec Attac et d'autres mouvements sociaux, combattirent avec succès la « directive Bolkenstein », qui voulait donner la primauté absolue à la libre prestation des services. La CES put aussi bloquer la directive flexibilisée sur le temps de travail. Mais il n'était déjà plus question de progresser vers une Europe sociale et une harmonisation par le haut lorsqu'éclata la grande crise financière de 2008.

La crise efface les premières amorces d'une Europe sociale

Les pays de l'UE réagirent à l'irruption de la crise d'abord par le sauvetage onéreux des banques, puis par des interventions de type keynésien (programmes énergétiques, prime à la casse, chômage partiel, etc.) à court terme. Depuis la deuxième vague de la crise, à partir de 2010, la Commission européenne suivit en revanche une ligne purement néolibérale. La crise fut dès lors réinterprétée, à travers le prisme néolibéral, comme une « crise de la dette » des pays de la périphérie (Crouch 2011). Une priorité absolue était par conséquent accordée à l'austérité dans la sphère étatique et à la dérégulation des marchés du travail. Cette politique et son incidence sociale ayant été depuis lors largement analysées et discutées, il n'est pas nécessaire d'en donner ici le détail. Le contrecoup pour les acquis sociaux obtenus par les syndicats et pour ces derniers fut dévastateur dans de nombreux pays : salarié(e)s et retraité(e)s y subissent une régression jamais vue depuis les années 30. La capacité de négociation des syndicats a massivement été

affaiblie dans nombre d'endroits à cause des conditions de crédits de l'UE, soit par la réduction des secteurs d'emplois couverts par les CCT (Grèce, Portugal, etc.), soit parce que les CCT nationales ont été minées par des (dé)réglementations au niveau des entreprises (Espagne, Irlande, Roumanie).

Comment ont réagi les syndicats et la CES ? Dès le début de la crise, ils ont rejeté le diagnostic dominant de la crise et exigé une autre thérapie. Pour les syndicats, l'analyse selon laquelle la plupart des États auraient vécu au-dessus de leurs moyens et devraient donc faire des économies maintenant est erronée : beaucoup d'États se sont en effet endettés pour sauver les banques. Tout aussi fausse est la thèse qui veut que ce soient les salarié(e)s qui, à travers des augmentations de salaire trop généreuses, auraient vécu au-dessus de leurs moyens. Au contraire, les revenus et la part des salaires n'ont cessé de baisser depuis longtemps. La thérapie consistant à remettre en forme les marchés du travail par la dérégulation et à réduire ainsi le chômage est, elle aussi, erronée. Sur ces points, les syndicats étaient d'accord, du Sud au Nord. La discussion de 2011/2012 sur les eurobonds, qui devaient permettre à l'UE de soulager les pays du Sud attaqués par les marchés financiers, prit un peu plus de temps. Mais sur ce point aussi, la CES arriva à une position unifiée, contrairement à la social-démocratie européenne. En 2013, on se mit finalement d'accord dans la CES sur un grand programme européen d'investissements (un « Plan Marshall ») comme solution de rechange aux politiques d'austérité. Ce programme devait être financé par une contribution de crise prélevée, selon les pays, sur les grosses fortunes ou les hauts revenus et par une taxe sur les transactions financières. Finalement, tout le monde pensait aussi que les syndicats d'Allemagne et des autres pays hautement productifs devaient obtenir de fortes augmentations de salaire afin de corriger les inégalités. De fait, les grands syndicats allemands ver.di et IG Metall commencèrent à se battre davantage et à faire grève afin d'obtenir, à partir de 2010, des augmentations de salaire plus importantes.

Le problème des syndicats européens se situait donc moins au niveau du programme ou de la capacité à formuler une réponse commune que dans une incapacité trop grande à s'imposer dans cette nouvelle constellation :

D'une part, les syndicats se replièrent de fait dans leur cadre national pour y mener, pays par pays, des luttes défensives. Dans certains pays, la courbe des grèves monta en flèche. Dans d'autres, des campagnes politiques furent menées, comme celle contre les salaires de misère et pour un salaire minimum légal en Allemagne.

En même temps, la CES restait incapable de mener une campagne commune contre la politique de la Commission européenne. Durant la crise, il y eut certes régulièrement des appels à des journées d'action décentralisées, mais seule celle du 14 novembre 2012 fut véritablement un succès. Préalablement à cette journée, les « Latins » de la CES s'étaient mis d'accord et avaient coordonné leur grève générale, ce qui fit descendre près d'un million de personnes dans la rue ce jour-là.

Malgré des discussions épiques, la CES ne fut finalement pas en mesure de lancer une initiative citoyenne européenne. Il fut question d'une proposition contre la sous-enchère salariale et, plus tard, d'une proposition pour un grand programme d'investissements. Entretemps, la Fédération des syndicats des services publics déposa une initiative citoyenne européenne sur le thème : « l'eau est un bien public », montrant par là que cet instrument était tout à fait digne d'intérêt.

L'un dans l'autre, on a pu constater, lors de la crise, que la CES n'était pas beaucoup plus qu'une organisation faïtière avec un secrétariat pour faire du lobbying à Bruxelles. Toutefois, la CES ne

peut s'imposer dans le nouveau contexte qu'en créant un rapport de forces social. Cela ne sera possible que si les grandes organisations nationales décident fermement des actions communes, comme ce fut le cas en novembre 2012.

Nouvelle poussée de l'eupéanisation de la politique

La crise a simultanément accéléré dans l'UE l'eupéanisation de différents domaines politiques. Il est alors clairement apparu à tous qu'une monnaie unique sans politique économique commune était un non-sens. Cela explique pourquoi la Commission européenne, au-delà de la politique fiscale, mène maintenant une politique bancaire et la politique monétaire de la Banque centrale européenne monte en puissance. Les autorités politiques de l'UE ont clairement l'intention de faire à l'avenir davantage de politique du marché du travail, de politique salariale, sociale, etc. Elles ont déjà commencé, d'abord dans les pays qui sont sous la férule de la Troïka ou de fonds de sauvetage (mesures de stabilisation financière de la zone euro) ainsi qu'à travers les recommandations faites à tous les pays membres dans le cadre des semestres européens.

En juin 2014, ces recommandations étaient, par exemple, les suivantes :

- Huit pays (Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie) devaient libéraliser une partie de leurs services publics.
- Dix-sept pays devaient repousser l'âge de la retraite en direction de 67 ans et le lier automatiquement à l'espérance de vie.
- Plusieurs pays se voyaient prescrire une dérégulation supplémentaire des CCT.
- Dix pays recevaient pour consigne de modérer les salaires par un gel des salaires conventionnels et des salaires minimums.

Ces recommandations des semestres européens ne sont obligatoires pour l'heure que pour les pays placés sous la surveillance de la Troïka ou des mesures de stabilisation financière. Mais il ne devrait pas se passer beaucoup de temps jusqu'à ce que leur respect devienne une condition pour recevoir des fonds de l'UE (subventions, paiements compensatoires, etc.).

Refonder l'Europe

Dans ce contexte, les perspectives d'avenir font maintenant l'objet de discussions dans le mouvement syndical européen. Doit-on se battre contre l'attribution de compétences supplémentaires à l'UE afin de continuer à agir d'abord au niveau national ? Certains théoriciens l'ont recommandé, comme le sociologue allemand Wolfgang Streek. Quelques syndicats de la CES vont de fait dans cette direction, comme par exemple ceux du Nord, qui ont beaucoup à perdre si la politique de l'UE revient à aligner les normes vers le bas.

Pour les nombreux responsables syndicaux qui se sont exprimés à ce sujet, la poursuite de l'eupéanisation est toutefois incontournable. Les autorités européennes interviendront à l'avenir davantage en matière de politique économique. La grande question est de savoir si la politique économique européenne sera démocratiquement étayée et quelle sera son orientation. Frank Bsirske, du syndicat allemand ver.di, utilise à ce propos la formule « Davantage d'Europe, mais autrement ». Un appel commun de nombreux responsables syndicaux, de scientifiques et

d'autres personnalités réclamait en 2013, sous le titre « Refonder l'Europe », que le projet européen se développe sur une nouvelle base¹.

Si l'on veut stopper la mécanique de la concurrence dans l'UE, il faut alors des normes communes. En matière de fiscalité, il faut, par exemple, un impôt sur les bénéfices des entreprises de l'ordre de 30 %, comme l'appel pour un pacte fiscal européen le demande². Sur le plan des rémunérations, par exemple, des salaires minimums établis en pourcentage des salaires médians nationaux sont nécessaires³. Une assurance-chômage européenne complémentaire est aussi en discussion. Pour réaliser ces revendications, on a besoin d'une base constitutionnelle européenne renouvelée qui, d'une part, renforce les institutions démocratiques et, de l'autre, accorde la primauté aux droits sociaux fondamentaux.

Naturellement, même dans cette perspective, l'UE reste un projet sur plusieurs niveaux, dans lequel de nombreuses questions devront continuer à être réglées dans chaque pays. La politique salariale – basée sur le principe d'un « salaire égal pour un travail égal sur un même lieu de travail » – devra continuer à être négociée de manière autonome entre les syndicats et les organisations patronales, ce qui se fera pour très longtemps encore au plan national. Il en va de même en politique sociale, où seuls des standards minimaux ou des mécanismes de compensation doivent être définis au niveau européen. Mais cela ne peut fonctionner correctement que si les syndicats se coordonnent résolument au niveau européen. « Si les syndicats veulent contribuer d'une manière très efficace au changement d'orientation nécessaire depuis longtemps en Europe, ils doivent poser [...] de nouvelles exigences à leur mandat de politique européenne. » (Lemb/Urban 2014, p. 59 ; trad.USS)

Refonder la CES

Si l'on pense vraiment à un tournant de la politique européenne, alors la CES aussi doit changer. Elle ne peut plus continuer à végéter sous la forme d'un simple lobby à Bruxelles, mais doit européeniser ses procédures décisionnelles et, surtout, sa capacité à s'imposer. Cela implique en retour que les confédérations syndicales nationales prennent à nouveau plus de responsabilités dans la lutte pour une réponse syndicale européenne. Pour la CES, cela signifie qu'elle doit :

- formuler les réponses collectives des syndicats à la nouvelle politique des autorités de l'UE ;
- être le lien collectif et unifiant du mouvement syndical européen ;
- jouer, avec sa direction, un rôle dirigeant et pouvoir compter ici sur la collaboration active des confédérations ;
- devenir apte à mener des campagnes et des mobilisations au niveau européen. « Le changement politique ne tombera pas du ciel. Pour une Europe avec une croissance qualitative, le plein emploi et une sécurité sociale, les syndicats doivent mobiliser les mouvements sociaux, les Églises et les partis » (Frank Bsirske⁴).

¹ <http://wp.europa-neu-begrunden.de/griechenland-chance-fuer-europa/la-grece-au-lendemain-des-elections-une-chance-pour-leurope-non-une-menace>; premiers signataires: R. Hickel, F. Bsirske, S. Lehdorff, A. Buntentbach, H.-J. Urban, entre autres.

² Appel pour un pacte fiscal européen, Denknetz, Unia, ver.di, attac entre autres : http://steuerpakt.org/?page_id=106.

³ Dans son Contrat social pour l'Europe, la CES se donne pour objectif un salaire minimum représentant 60 % du salaire médian, mais au moins 50 %.

⁴ Frank Bsirske, Gegenblende DGB, 19.5.2014.

Les discussions sur ces questions commencent actuellement, dans la perspective du prochain congrès de la CES, qui se déroulera en septembre 2015.

Les débats européens des syndicats suisses

Sur le fond, les syndicats suisses se sont toujours considérés comme partie prenante du mouvement européen. L'USS était présente lors de la fondation de la CES, en 1973. Mais les syndicats suisses n'ont guère participé aux discussions sur l'évolution de la CEE, puis de l'UE, car une éventuelle adhésion de la Suisse restait une perspective très lointaine. Jusqu'en 1995, les représentant(e)s de l'USS aux réunions de la CES étaient plutôt des spectateurs.

Il en allait autrement dans les fédérations de branche européennes de la construction, de la métallurgie ou des services publics : les responsables des importants syndicats de branche FOBB/SIB, FTMH, SEV, syndicom et ssp⁵ y étaient depuis longtemps actifs. On y débattait en effet des évolutions européennes dans les branches qui pouvaient avoir une influence immédiate sur la Suisse, comme par exemple des progrès des conditions de travail réglées par des CCT et de la protection de la santé, entre autres.

Le premier grand débat de politique européenne eut lieu en 1991, avant la votation populaire sur l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE) : l'acceptation d'une adhésion assortie de la demande de mesures d'accompagnement à la liberté de circulation des personnes se confirma à l'USS. Dans le mouvement syndical, la question européenne étant cependant quelque chose d'aussi nouveau que pour l'ensemble de la gauche, les discussions partirent dans tous les sens. Les uns défendirent une entrée immédiate dans la Communauté européenne (CE, son nom d'alors), puisque cela seul permettait de participer aux décisions, alors que l'EEE impliquait au moins une mise en application automatique des règles économiques. À partir de là, quelques-uns appelèrent à voter non lors du scrutin sur l'EEE, en 1992. Pour d'autres, la CE n'était rien de plus qu'un projet des patrons auquel on devait s'opposer. Bien sûr, tous les représentant(e)s de la gauche se distancèrent de la logique isolationniste de Christoph Blocher qui, toutefois, imprima de plus en plus sa marque à un débat fortement polarisé. Plus la votation se rapprochait, plus le oui au projet de l'EEE s'imposait clairement dans les syndicats. Les responsables de la FTCP, de la FOBB, de la FTMH et du ssp participèrent de manière prépondérante à la plate-forme demandant une « Suisse sociale dans une Europe sociale » et prônant un « oui critique à l'EEE »⁶. D'importantes parties de la gauche jusqu'à l'extrême gauche intégrèrent cette plate-forme.

Le rejet de l'EEE lors de la votation de 1992 fut d'abord un succès de Blocher et ne donna pas vraiment l'occasion de se réjouir aux partisans du non du camp progressiste. Il fallut des années pour former une majorité en faveur de la voie bilatérale et cela n'aurait pas été possible sans la garantie de mesures d'accompagnement. À cette époque, les syndicats suisses se sont davantage occupés de l'évolution de l'UE et ont intensifié leur participation aux structures syndicales

⁵ La FOBB (Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment) est devenue le SIB (Syndicat industrie et bâtiment) en fusionnant (1992) avec la FTCP (Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier) ; la FTMH (Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie) a fusionné (2004) avec le SIB et 2 autres syndicats pour devenir l'actuel Unia. SEV : Syndicat du personnel des transports. Syndicom : Syndicat des médias et de la communication. ssp : Syndicat suisse des services publics.

⁶ Hans Schächli, Paul Rechsteiner, Susanne Leutenegger Oberholzer, Vasco Pedrina, Peter Bodenmann figuraient, entre autres, parmi les initiateurs de l'appel. Il y eut plus de 100 signataires, du PS au PSO en passant par les Verts et le PdT.

européennes. En même temps, les salarié(e)s suisses pouvaient aussi profiter ponctuellement des améliorations sociales réalisées dans l'UE, notamment à travers l'ensemble de lois appelé « Swisslex » de 1994. De la participation dans l'entreprise (entre autres lors de l'annonce de licenciements collectifs) jusqu'à la protection de la maternité, en passant par l'amélioration des conditions en matière de sécurité et de protection de la santé au travail, quelques progrès sociaux furent ainsi introduits en Suisse (Baumann 1999). La conclusion des accords bilatéraux instaura ensuite la libre circulation des personnes et la législation sur les travailleurs et travailleuses détachés⁷.

Un engagement européen renforcé au lieu d'un repli national

Depuis le milieu des années 2000, la politique néolibérale dominant de plus en plus, l'UE perdit toujours plus de son attractivité. Dans ce contexte, il aurait été parfaitement possible que l'USS réagisse en se retirant de la CES. Mais il n'en fut pas question, car la conscience des dangers liés à une orientation bornée au plan national était trop forte⁸. Ainsi, lors du congrès de la CES de Séville en 2006, l'USS fut très présente et déposa des propositions demandant une campagne européenne pour des augmentations de salaire et des salaires minimums afin de répondre au développement de la sous-enchère salariale. Après les arrêts de la Cour de justice de l'UE déjà mentionnés, l'USS s'engagea avec ver.di et d'autres pour une campagne européenne en faveur d'un salaire égal pour un travail égal sur un même lieu de travail, et pour la révision de la directive sur le détachement des travailleurs. Lors du congrès d'Athènes de 2011, l'USS fit des propositions dans ce sens avec Travail.Suisse. Depuis la deuxième phase de la crise, de 2011 à 2013, le représentant de l'USS s'engagea, avec le DGB allemand et l'ÖGB autrichien, pour un programme d'investissements (« Plan Marshall ») et une campagne contre la politique d'austérité. Des délégations de membres d'Unia et d'autres syndicats de l'USS ont participé à la plupart des manifestations européennes, depuis celle de Ljubljana sur les salaires, en 2007, à celle de Bruxelles pour des investissements à la place de l'austérité, en 2014, en passant par celle de Berlin contre la crise, en 2009.

La politique menée par les syndicats suisses au sein du mouvement syndical européen repose sur un principe simple : en Suisse, les salarié(e)s ont les mêmes problèmes que ceux de l'UE, ou des problèmes similaires. Toujours plus de solutions doivent être obtenues ensemble par la lutte, même si la Suisse ne fait pas partie de l'UE. Ici, les accords bilatéraux et la libre circulation des personnes forment un cadre commun minimal, qui a été mis en cause par la votation contre l'immigration du 9 février 2014. Si l'on ne parvient pas à retourner cette tendance et si l'introduction de contingents entraîne la rupture des accords bilatéraux, la Suisse deviendra définitivement un cas particulier (« Sonderfall ») et, finalement, comme un nouveau Monaco en Europe. La stratégie de collaboration des syndicats suisses avec leurs homologues européens deviendrait très difficile. Éviter cela dans les prochaines années, avec toutes les forces progressistes, est une immense tâche pour les syndicats.

⁷ Voir la contribution de Vania Alleva et Vasco Pedrina dans WIDERSPRUCH 2014.

⁸ Les représentants de l'USS à la CES furent à partir de 1998, Hans Schäppi; de 2005 à 2012, Vasco Pedrina ; depuis 2013, Andreas Rieger.

Biographie

- BAUMANN, HANS, 1999 : EU und Sozialdumping in der Schweiz. Personenfreizügigkeit, erzwungene Arbeitsmigration und soziale Schutzvorkehrungen. In : Widerspruch N° 37, Zurich, pp. 69-81.
- BAUMANN, HANS, 2005 : Freier Personenverkehr und EU-Erweiterung. Genügen die flankierenden Schutzmassnahmen ? In : Widerspruch N° 48, Zurich, pp. 145-158.
- BUSCH, KLAUS /BSIRSKE, FRANK, 2014 : Zurück auf Los : Die grosse Koalition und die Eurokrise. In : Blätter für deutsche und internationale Politik N° 3.
- CROUCH, COLIN, 2011 : Das befremdliche Überleben des Neoliberalismus. Francfort-sur-le-Main.
- DEGRYSE, CHRISTOPHE, 2013 : 1973–2013 – 40 ans d'histoire de la Confédération européenne des syndicats. Institut syndical européen, Bruxelles.
- DUFRESNE, ANNE /PERNOT, JEAN MARIE, 2013 : Les syndicats européens à l'épreuve de la nouvelle gouvernance. In : Chronique internationale de l'IRES, novembre.
- KOWALSKY, WOLFGANG, 2014 : Europäischer Gewerkschaftsbund: politische Entwicklung. In : Schröder, Wolfgang (sous la dir.): Handbuch Gewerkschaften in Deutschland. Berlin (2e édition), pp. 617-636.
- LEMB, WOLFGANG/URBAN, HANS-JÜRGEN, 2014 : Ist die Demokratie in Europa noch zu retten ? Plädoyer für einen radikalen Pfadwechsel in der Europapolitik. In : Supplément der Zeitschrift Sozialismus N° 4, pp. 42-54.
- PEDRINA, VASCO, 2014 : Ein soziales Europa ist dringender denn je ! In : Sozialismus Heft 7/8.
- WAHL, ASBJÖRN, 2012 : European labour : Political and Ideological Crisis. In : Zeitschrift Luxemburg, 2.

Die Reihe SGB-Dossier. Bisher erschienen**Titres déjà publiés dans la série Dossier de l'USS**

- 79 Massnahmen und Instrumente zur Bekämpfung der geschlechtsspezifischen Lohndiskriminierung, Mai 2011, *avec résumé en français.*
- 80 Mindestlohn – Situation und Handlungsbedarf. Bericht der SGB-Expertengruppe Mindestlohn (Kurzfassung), Juli 2011 / *Salaires minimums : situation et mesures requises – Rapport du groupe d'expert(e)s de l'USS sur les salaires minimums (version abrégée), septembre 2011.*
- 81 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2010. Okt. 2011. *Évolution des effectifs des syndicats en 2010. Oct. 2011.*
- 82 Rund um die Uhr konsumieren = Rund um die Uhr arbeiten. Februar 2012. *Consommer 24 heures sur 24, c'est travailler 24 heures sur 24. Février 2012.*
- 83 Berufliche Vorsorge I. Rendite: Ursachen, Zusammenhänge und Perspektiven. März 2012, *avec résumé en français.*
- 84 Berufliche Vorsorge II. Lebenserwartung: Eine kritische Analyse der heute verwendeten Grundlagen. März 2012, *avec résumé en français.*
- 85 Berufliche Vorsorge III. Verwaltungskosten: Bedeutendes Sparpotenzial. März 2012, *avec résumé en français.*
- 86 SGB-Verteilungsbericht. Eine Analyse der Lohn-, Einkommens- und Vermögensverteilung in der Schweiz, *avec résumé en français.* April 2012.
- 87 Vertrags- und Lohnverhandlungen 2011/2012; Eine Übersicht aus dem Bereich der SGB-Gewerkschaften. April 2012. *Négociations conventionnelles et salariales 2011/2012 ; un aperçu des secteurs couverts par les syndicats de l'USS. Avril 2012.*
- 88 *Conditions de travail et salaires dans l'horticulture. Août 2012.*
- 89 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2011. Aug. 2012. *Évolution des effectifs des syndicats en 2011. Sept. 2012.*
- 90 Fortsetzung der gewohnten Lebenshaltung nur für eine Minderheit. Zur wirtschaftlichen Lage der Rentner und Rentnerinnen in der Schweiz. September 2012. *Seule une minorité peut maintenir son niveau de vie antérieur. La situation économique des retraités et des retraitées en Suisse. Septembre 2012.*
- 91 Unternehmensbesteuerung: Unternehmen müssen Steuern zahlen – Steuergeschenke für Firmen sind volkswirtschaftlich falsch *avec synthèse en français.* Oktober 2012
- 92 Der „liberale“ Arbeitsmarkt der Schweiz – Entzauberung eines Mythos. November 2012. *Le marché du travail « libéral » en Suisse – Une démythification. Novembre 2012.*
- 93 Vertrags- und Lohnverhandlungen 2012/2013. Eine Übersicht aus dem Bereich der SGB-Gewerkschaften. April 2013. *Négociations conventionnelles et salariales 2012/2013. Un aperçu des secteurs couverts par les syndicats de l'USS. Mai 2013.*
- 94 Halbierte Sozialpartnerschaft in der Schweiz. August 2013. *Le semi-partenariat social en Suisse. Août 2013.*
- 95 GAV in der Schweiz: Probleme, Handlungsbedarf, Lösungen. August 2013. *Les CCT en Suisse : problèmes, mesures requises, solutions. Août 2013*
- 96 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2012. Okt. 2013. *Évolution des effectifs des syndicats en 2012. Oct. 2013.*
- 97 Boni und wachsende Lohnschere. Oktober 2013.
- 98 Der Detailhandel. Schwache Lohnentwicklung trotz Produktivitätsschub, *avec résumé en français.* November 2013.
- 99 Kantonsfinanzen. Fragwürdige, schädliche Sparmassnahmen in den Kantonen. Eine ökonomische Analyse, Dezember 2013 *Finances cantonales. Programmes d'austérité douteux et préjudiciables dans les cantons. Une analyse économique. Déc. 2013*
- 100 Arbeitszeitkontrollieren statt Burnouts kurieren. Mangelhafter Vollzug der Arbeitszeiterfassung in den Kantonen, *avec l'introduction, conclusions et perspectives en français.* Januar 2014
- 101 12. SGB-Frauenkongress vom 15. und 16. November 2013. Gute Arbeit – gutes Leben! Pour de bonnes conditions de travail! Adesso e in futuro! Wir Frauen zahlen eure Krise nicht. April 2014. *12^e Congrès des femmes de l'USS des 15 et 16.11.2013. Gute Arbeit – gutes Leben! Pour de bonnes conditions de travail ! Adesso e in futuro! Ce n'est pas aux femmes de payer la crise! Avril 2014.*
- 102 Vertrags- und Lohnverhandlungen 2013/2014 ; Eine Übersicht aus dem Bereich der SGB-Gewerkschaften. April 2014. *Négociations conventionnelles et salariales 2013/2014 ; un aperçu des secteurs couverts par les syndicats de l'USS. Avril 2014.*
- 103 Ein starker Service Public – damit die Schweiz funktioniert. Reden der Tagung vom 27.2.2014. April 2014. *Des services publics forts pour une Suisse qui fonctionne ! Les interventions de la journée du 27.2.2014. Avril 2014.*
- 104 Was für die Lohngleichheit zu tun ist. Eine Analyse der Lohnunterschiede zwischen den Geschlechtern und der politischen Gegenmassnahmen. April 2014. *Que faire pour instaurer l'égalité de salaire entre les sexes ? Analyse des différences de salaire entre les femmes et les hommes et contre-mesures politiques. Juin 2014.*
- 105 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2013. Sept. 2014. *Évolution des effectifs des syndicats en 2013. Sept. 2014*
- 106 55. SGB-Kongress vom 23. – 24. Oktober 2014. Positionspapiere und Resolutionen. November 2014. *55^e Congrès de l'USS des 23 et 24 octobre 2014. Textes d'orientation et résolutions. Novembre 2014.*
- 107 SGB-Verteilungsbericht. Eine Analyse der Lohn-, Einkommens- und Vermögensverteilung in der Schweiz. Januar 2015, *avec résumé en français.*
- 108 Höhere Prämienverbilligungen gegen die Krankenkassen-Prämienlast. Eine Analyse der durchschnittlichen Prämienlast in der Schweiz und Vorschläge für den Ausbau der Prämienverbilligungen. Januar 2015, *avec résumé en français.*
- 109 Un projet européen disputé. Les débats de politique européenne des syndicats depuis les années 70. Mars 2015. *Existe uniquement en français.*

Nachbestellte Einzelnummern kosten Fr. 4.- pro Ex.; Umfangreiche Nummern sind teurer, Fr. 10.- (inkl. Porto).

Chaque commande supplémentaire coûte 4 francs l'exemplaire ; pour les numéros plus volumineux, 10 francs/ex. (frais de port inclus).

Bestelltalton: Einsenden an SGB, z.H. Maria-Rosa d'Alessandris / Kathrin Kohler, Postfach, 3000 Bern 23, Fax 031 377 01 02 oder per e-mail: info@sgb.ch

Talon de commande : à envoyer à l'USS, c/o Maria-Rosa d'Alessandris, Kathrin Kohler, c.p., 3000 Berne 23 ; télécopieur 031 377 01 02 ou par e-mail : info@sgb.ch

Ich bestelle folgendes Dossier:

Je commande les Dossiers suivants :

Nr. / N°Anzahl Ex. / Nombre d'ex. _____

Nr. / N°Anzahl Ex. / Nombre d'ex. _____

Nr. / N°Anzahl Ex. / Nombre d'ex. _____

Name, Vorname / Nom, prénom: _____

Strasse / Rue: _____

Ort / Localité: _____